



Contrat d'engagement « AMAP Légumes »

Du 28 novembre 2018 au 27 février * 2019

*Lionel Berthou Les Jardins de l'arbre vert 54300 CROISMARE
03 83 71 23 61 06 11 56 02 88*

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Être volontaire pour assurer au moins 3 distributions sur la durée de la saison ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions. Tout commande non retirée sera distribuée entre les personnes de service, conformément au règlement intérieur ;
- Rapporter les contenants vides pour réutilisation.

Engagements du producteur :

- Livrer chaque semaine des produits issus de l'agriculture biologique, de qualité, frais, de saison, de son exploitation ;
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérents sur son exploitation ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

Adhérents et producteur s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en se tenant informés via le site internet.

Les tarifs des légumes seront affichés à chaque distribution

Je m'engage pour un panier d'une valeur moyenne de 12€

Je m'engage pour un demi panier d'une valeur moyenne de 6€

La saison démarre fin novembre et se prolonge jusqu'au mois de février minimum. Selon les conditions météorologiques la saison pourra s'allonger. Dans tous les cas un réajustement du paiement sera nécessaire pour tenir compte du nombre de semaines de livraison effectives.

Les chèques sont libellés au nom de Marie BERTHOU . Possibilité de règlements par mois ou en une seule fois.

- Il n'y aura pas de distribution les semaines 52 (2018) et 1 (2019)

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat seront revues lors d'une réunion spécifique à cette situation.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association. Ce contrat sera conservé au siège de l'association.

Fait à Lunéville, le

Nom et signature de(s) l'adhérent(s) du producteur d'un membre du collectif AMAP



Contrat d'engagement « AMAP Légumes »

Du 28 novembre 2018 au 27 février *2019

*Lionel Berthou Les Jardins de l'arbre vert 54300 CROISMARE
03 83 71 23 61 06 11 56 02 88*

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Être volontaire pour assurer au moins 2 distributions sur la durée de la saison ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions. Tout commande non retirée sera distribuée entre les personnes de service, conformément au règlement intérieur ;
- Rapporтер les contenants vides pour réutilisation.

Engagements du producteur :

- Livrer chaque semaine des produits issus de l'agriculture biologique, de qualité, frais, de saison, de son exploitation ;
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérents sur son exploitation ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

Adhérents et producteur s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en se tenant informés via le site internet.

Les paniers bimensuels : Les tarifs des légumes seront affichés à chaque distribution

Je m'engage pour un panier d'une valeur moyenne de 12€

Je m'engage pour un demi panier d'une valeur moyenne de 6€

La saison démarre fin novembre et se prolonge jusqu'au mois de février minimum. Selon les conditions météorologiques la saison pourra s'allonger. Dans tous les cas un réajustement du paiement sera nécessaire pour tenir compte du nombre de semaines de livraison effectives.

Les chèques sont libellés au nom de Marie BERTHOU . Possibilité de règlements par mois ou en une seule fois.

- Il n'y aura pas de distribution les semaines 52 (2018) et 1 (2019)

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat seront revues lors d'une réunion spécifique à cette situation.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association. Ce contrat sera conservé au siège de l'association.

Fait à Lunéville, le

Nom et signature de(s) l'adhérent(s) du producteur d'un membre du collectif AMAP



Contrat d'engagement « AMAP Légumes »

Du 28 novembre 2018 au 27 février * 2019

*Lionel Berthou Les Jardins de l'arbre vert 54300 CROISMARE
03 83 71 23 61 06 11 56 02 88*

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Être volontaire pour assurer au moins 2 distributions sur la durée de la saison ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions. Tout commande non retirée sera distribuée entre les personnes de service, conformément au règlement intérieur ;
- Rappporter les contenants vides pour réutilisation.

Engagements du producteur :

- Livrer chaque semaine des produits issus de l'agriculture biologique, de qualité, frais, de saison, de son exploitation ;
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérents sur son exploitation ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

Adhérents et producteur s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en se tenant informés via le site internet.

Les paniers bimensuels : Les tarifs des légumes seront affichés à chaque distribution

Je m'engage pour un panier d'une valeur moyenne de 12€

Je m'engage pour un demi panier d'une valeur moyenne de 6€

La saison démarre fin novembre et se prolonge jusqu'au mois de février minimum. Selon les conditions météorologiques la saison pourra s'allonger. Dans tous les cas un réajustement du paiement sera nécessaire pour tenir compte du nombre de semaines de livraison effectives.

Les chèques sont libellés au nom de Marie BERTHOU . Possibilité de règlements par mois ou en une seule fois.

- Il n'y aura pas de distribution les semaines 52 (2018) et 1 (2019)

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat seront revues lors d'une réunion spécifique à cette situation.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association. Ce contrat sera conservé au siège de l'association.

Fait à Lunéville, le

Nom et signature de(s) l'adhérent(s) du producteur d'un membre du collectif AMAP